

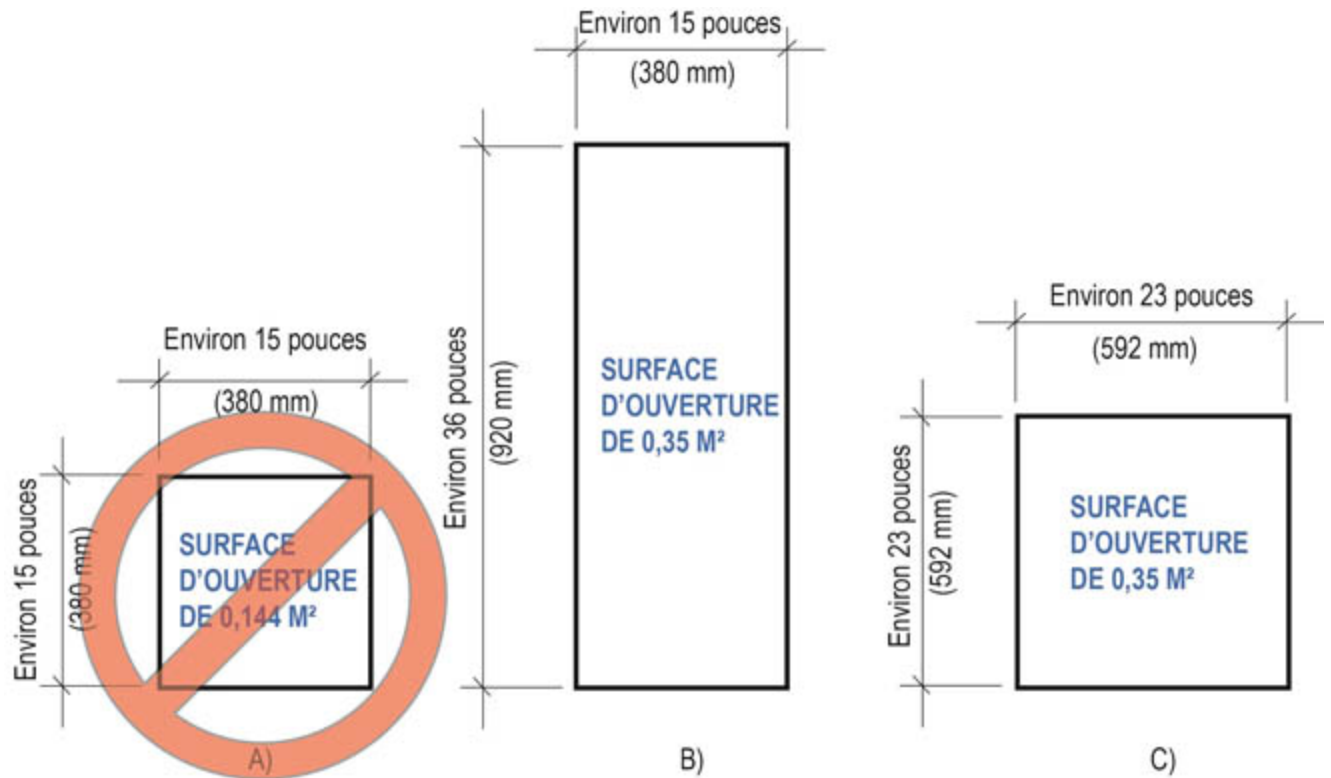
Exigence d'une sortie de secours ou d'évacuation « Egress »?

Le Code national du bâtiment de 2010 fait de nombreuses références à la sortie d'évacuation dans les diverses sections relatives à différents types de bâtiments. Dans cet article, nous allons étudier les exigences spécifiques relatives à la section 9 du Code national du bâtiment, de l'habitation et des petits bâtiments et en particulier, la section 9.9.10. Sortie d'évacuation de chambres.

Que ce soit pour une nouvelle construction ou le réaménagement d'une construction existante, les chambres doivent être munies d'une fenêtre permettant l'évacuation. Cette exigence ne s'applique pas si la chambre est munie d'une porte donnant directement sur l'extérieur ou si des gicleurs y sont installés.

Les fenêtres de chambres servant d'issues, même celles situées au sous-sol, doivent répondre à certains critères de dimensions minimales et de fonctionnalités :

a) offrir une ouverture dégagée d'une surface d'au moins $0,35 \text{ m}^2$ ($3,77 \text{ pi}^2$), sans qu'aucune dimension soit inférieure à 380 mm (15 po) (voir croquis N° 1);



A) Largeur et hauteur d'ouverture conformes.
Surface d'ouverture non conforme.

B) et C) Largeur et hauteur d'ouverture conformes.
Surface d'ouverture conformes.

Croquis N° 1 Dimensions minimales des fenêtres de chambres

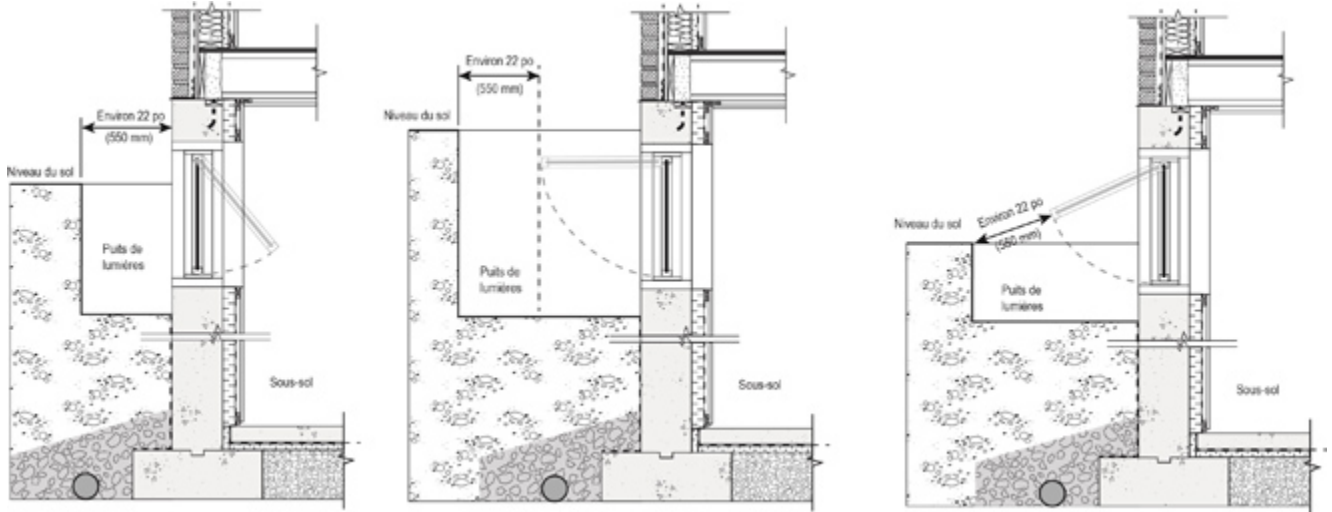
Image source : <https://www.apchq.com/documentation/technique/c-est-arrive-a-un-entrepreneur-pres-de-chez-vous/coince-dans-la-fenetre-du-sous-sol>

b) maintenir cette ouverture sans moyen de support supplémentaire durant une urgence;

c) Si une fenêtre ouvre sur un puits de lumière, il faut prévoir un dégagement d'au moins 550 mm (22 po) à l'avant de la fenêtre (voir croquis N° 2) :

- Si le châssis de la fenêtre ouvre sur un puits de lumière et pivote vers celui-ci, il ne doit pas réduire le dégagement de manière à nuire à l'évacuation en cas d'urgence.

- Si une enceinte de protection est installée par-dessus le puits de lumière, cette enceinte doit s'ouvrir de l'intérieur sans clé, sans outil et sans connaissances spéciales du mécanisme d'ouverture.



Croquis N° 2 Fenêtres servant de sortie de secours ouvrant sur un puits de lumière

Image source : <https://www.apchq.com/documentation/technique/c-est-arrive-a-un-entrepreneur-pres-de-chez-vous/coince-dans-la-fenetre-du-sous-sol>

Les exigences décrites plus haut sont tirées du *Code de construction du Québec* (CNB 2005). La prochaine version du *Code de construction du Québec* (CNB 2010) reprendra les mêmes exigences sauf pour le dégagement devant un puits de lumière qui passe de 550 mm (22 po) à 760 mm (30 po).

Ces informations représentent des directives générales uniquement et ne doivent pas être considérées comme un fait. GÉRARD MILETTE ne peut être tenue responsable de toute perte, physique ou monétaire ou toute autre perte résultant de l'utilisation de ces informations. Des facteurs, tels que l'emplacement, le type de construction, nouvelles constructions/rénovations ou le type de fenêtres utilisé peuvent affecter les étapes nécessaires pour assurer une sortie d'évacuation, c'est pourquoi Vous devez absolument vérifier avec la juridiction ayant l'autorité là où votre projet sera construit car le Code national du bâtiment du Canada est un code modèle qui représente les exigences de construction minimales et peuvent-être différentes selon les municipalités.